Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Juillet 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni le dix-neuf juillet à 20h00 sur une convocation du 13 juillet 2022.

Présents : Philippe NEAU, Bernard BARRAUD, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX-DUBOIS, Émilie PORTAIS, Marion ROBIN, Magali VINCENT.
Absents : François BERTRAND, Christophe COETTO, Émilie CORS, Marion FILLEUL, Vincent RENAUDIN, Thomas ROGER
Secrétaire de séance : Marion ROBIN

Ordre du jour :

1 / Extension de la durée hebdomadaire des trois postes adjoint technique territorial principal 2ème classe :
M. Le Maire précise les postes et personnels concernés ainsi que leur temps annualisé : Agents Spécialisé des Écoles Maternelles : Mme BERTONNIÈRE (29h67) et Mme BAUDRY (30h44) ainsi que l'adjoint de restauration scolaire : Mme BOUJU (28h79).
Pour les ATSEM, cela permet que les heures complémentaires régulières deviennent des heures statutaires. Les agents bénéficieront ainsi d'une revalorisation pour leur retraite.
L'extension à 35 heures permettra une modulation du temps de travail des agents en fonction des besoins de service.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à l'extension de la durée hebdomadaire du temps de travail des 3 agents cités ci-dessus ?
Vote : 8 POUR

2 / Expropriation Maison POUVREAU :

M. Le Maire explique la poursuite de la démarche permettant d'exproprier les propriétaires de la maison POUVREAU située 45 Grande Rue. Cette maison est régulièrement visitée par les adolescents de la Commune et revêt un véritable danger.
Pour rappel le service des Domaines avaient fait une évaluation du bien : 88 750 euros. La Mairie a fait une contre-proposition tenant compte des impayés des taxes dues à la Commune ainsi que des travaux de démolition qui seront nécessaires pour mettre le site en sécurité une fois acquis. La proposition d'achat de la Mairie s'élevait à 32649 €.

Stéven JARDIN interroge sur le chiffrage du temps passé par les agents pour sécuriser le site et éviter les introductions sauvages. Il demande si la partie défrichage est comprise dans le prix des travaux de démolition. M. Le Maire reprend le devis pour vérifier cette partie.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à la démarche d'expropriation ?
Vote : 8 POUR

3 / Adoption de l'instruction M57 :

M. Le Maire explique le changement qui s'impose aux collectivités au 1er janvier 2023 par le passage de la comptabilité M14 à M57.
Notre prestataire informatique SOLURIS nous accompagnera dans ce changement en proposant des formations à l'intention des secrétaires de Mairie.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable au changement de M14 à M57 ?
Vote : 8 POUR

4 / Fonds d'aide départemental au titre de la voirie communale accidentogène :

M. Le Maire explique que les dépenses engagées par la Commune dans le point à temps automatique pourrait être subventionnées par le Département au titre de la rénovation des voies accidentogènes.
La dépense s'élève à 11 095,68 € T.T.C.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à la demande de subvention auprès du Département ?
Vote : 8 POUR

5 / Questions et informations diverses :

M. Le Maire évoque le terrain de la propriété FEYTIS jouxtant la colline aux enfants inscrit dans la zone U.E. (zone à vocation économique) qui vient de faire l'objet d'un compromis de vente avec l'ensemble de la propriété. Ce terrain de 1 430 m² est mis en vente 213 950 €.
Il est demandé à La Mairie de se positionner quant à une éventuelle préemption. La Mairie ne préemptera pas.
Mme Magali VINCENT demande s'il est possible de prendre contact avec les futurs acquéreurs afin de savoir si une traversée du terrain serait envisageable. Cela permettrait de créer un cheminement du chemin du château à la place de l'Église.
M. Le Maire reprend contact avec le notaire pour évoquer cette demande.

M. Le Maire nous informe que la mutation de Mme BOUJU Mathilde, futur agent de la restauration scolaire, sera effective au 1er septembre 2022. Son préavis courait jusqu'au 22 septembre.

M. Le Maire informe du recrutement de M. PARDON en renfort estival auprès des services techniques. Son contrat débutera le 25 juillet et se terminera le 30 septembre.
Ce renfort devrait permettre de nettoyer les rues et les espaces verts, de réaliser la clôture du four à Chaux, de refaire les tracés pour les stationnements.

M. Bernard BARRAUD a eu l'occasion de se rendre au cimetière de La Ronde et a fait le constat d'un très bon entretien. Il demande à M. Le Maire de se renseigner auprès de M. Jean-Pierre SERVANT pour connaître les modalités d'entretien de cet espace.

M. Le Maire doit se renseigner auprès de La Poste pour connaître les modalités et le coût d'une distribution de La Gazette par leurs soins. Il a été difficile de mobiliser les élus pour la distribution de La Gazette estivale.

Fin de séance à 20h55

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Magali VINCENT		Vincent RENAUDIN	
Bernard BARRAUD		Emilie PORTAIS	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD		Thomas ROGER	